

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **34**
Nombre de représentés : **10**
Nombre d'absents : **20**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_097_CC_26
*Approbation du Rapport sur le Prix et la
Qualité du Service (RPQS) de l'eau
potable et de l'assainissement pour l'année
2022.*

Nombre de votants : 44

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M.
Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel
CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain
BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON -
Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN -
Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean
François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M.
Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme
Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Virginie SALLE procuration
à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration
à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M.
Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise
DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre
Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY - Mme Jocelyne JANNIN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Jean-
Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_097_CC 26 : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022.

Le Président de séance expose :

Contexte

Les collectivités compétentes en eau potable et en assainissement ont l'obligation de produire chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) (article L2224-5 du CGTC, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007).

Ce rapport a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers.

Il comprend les éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des services de l'eau potable et d'assainissement ;
- Tarification et recettes des services ;
- Indicateurs de performance.

Ce rapport doit être :

- Transmis aux communes membres et présenté à l'assemblée délibérante dans un délais de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné (Article D2224-3 du CGCT) ;
- Soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les mêmes délais (Article D2224-3 du CGCT) ;
- Mis à la disposition du public sur le site <https://www.services.eaufrance.fr/>.

Dans le cas de Délégations de Service Public, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire (RAD).

Le rapport sera mis à disposition en séance.

Résumé des indicateurs clés de l'EAU POTABLE 2022

	2021	2022
Nombre d'abonnés	103 914	105 828
Nombre d'habitants desservis	210 252	214 003
Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 638,09	1 572,25
Conformité microbiologique de l'eau au robinet (%)	98,7	99,0
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (%)	98,1	99,6
Rendement du réseau de distribution (%)	60,0	62,4
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Points)	64,2	67,4
Volume produit (m ³)	36 234 643	34 317 883
Volume mis en distribution (m ³)	46 004 658	46 164 389
Volume comptabilisées (m ³)	23 979 961	24 066 779
Fourchette de tarifs (€ ttc/m ³)	De 0,68 à 1,57	De 0,73 à 1,57

	2022	Saint Leu	Le Port	La Possession	Publié le	Trois Bassins
Nombre d'abonnés	105 828	16 858	15 351	15 851	int Paul	
Nombre d'habitants desservis	214 003	35 224	33 235	32 904		7 043
Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 572,25	351	161,7	188,24		92,61
Conformité microbiologique de l'eau au robinet (%)	99,0	98,1	100	97,8		100
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (%)	99,6	98,1	100	100		100
Rendement du réseau de distribution (%)	62,4	51,6	77,6	65,8		54,9
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Points)	67,4	72,7	76,4	66,9		60
Volume produit (m ³)	34 317 883	2 402 147	9 794 541	3 935 204		17 007 511
Volume mis en distribution (m ³)	46 164 389	6 604 227	10 142 988	6 235 867		19 480 937
Volume comptabilisées (m ³)	24 066 779	3 200 497	6 067 893	3 313 753		10 851 094
Modes de gestion	/	DSP	DSP	SEMOP	Régie communautaire	Régie communautaire
Fourchette de tarifs (€ ttc/m ³)	De 0,73 à 1,57	1,47	0,73	1,68		1,13
						1,57

Malgré une augmentation du prix de l'eau sur les communes en gestion DSP et SEMOP, les surtaxes reversées à la collectivité n'ont pas augmenté depuis 2020.

Avec des suivis réguliers et poussés de nos délégataires, les conformités microbiologiques et physico-chimiques ont augmenté pour atteindre les 99%, cela ne devrait que s'améliorer avec la mise en service de l'usine de potabilisation de Maduran.

Des efforts importants ont été mis en place sur les recherches de fuites et les réparations pour l'ensemble du territoire, ce qui a permis une augmentation de 2 points sur le rendement.

Le renforcement de la direction de l'eau permet de travailler sur le perfectionnement des indicateurs et le suivi permanent de nos délégataires.

Résumé des indicateurs clés de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

	2021	2022
Nombre d'abonnés	65 494	61 123
Nombre d'habitants desservis	125 446	121 869
Linéaire de réseau hors branchements (Km)	596,3	616
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Points)	90	83,6
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	2 449,90	2630,45
Fourchette de tarifs (€ ttc/m ³)	De 1.24 à 1.66	De 1.34 à 1.66
<i>*TMS : Tonnes de Matières Sèches</i>		

	2022	Saint Leu	Le Port	La Possession	Saint Paul	Trois-Îlets
Nombre d'abonnés	61 123	6 480	1 100	1 100	1 100	1 100
Nombre d'habitants desservis	121 869	10 689	30 658	24 019	55 218	1 285
Linéaire de réseau hors branchements (Km)	616	82,47	128,7	64,93	325	14,9
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Points)	83,6	76	93	39	105	105
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	2630,45	307,75	1136,7	/	1186	/
Modes de gestion	/	DSP	DSP	DSP	Régie communautaire	Régie communautaire
Nombre d'ouvrages	4 STEP	1	1	0	2	0
Capacité en Équivalents-Habitants (E-H)	187 284	13 567	87 050	/	86 667	/
Fourchette de tarifs (€ ttc/m ³)	De 1.34 à 1.66	1,34	1,49	1,52	1,48	1,66
*TMS :Tonnes de Matières Sèches						

ID : 974-249740101-20230928-2023_097_CC_26-DE

Malgré une augmentation du prix de l'assainissement sur les communes en gestion DSP, les surtaxes reversées à la collectivité n'ont pas augmenté depuis 2020.

Les taux de saturation des stations d'épuration de notre territoire sont les suivants :

- L'Hermitage 70 %
- Cambaie 30 %
- Le Port 65 %
- Saint Leu : + 100 %

Malgré un réseau déclaré en séparatif sur les communes de Saint Leu, Le Port et La Possession, il a été constaté quelques débordements du système de collecte des eaux usées en 2022.

Résumé des indicateurs clés de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	214 494
Taux de couverture de l'ANC	41,85 %
Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	89 765
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité en 2022	172
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	34
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service depuis 2020	2 115
Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	9,7 %

Le service d'assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal sur les 5 communes du TCO par la régie communautaire La Créole depuis le transfert des compétences eau et assainissement au 01 janvier 2020.

En définition, « Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ». Ainsi, toute habitation ou immeuble non raccordable au réseau d'assainissement collectif (appelé plus communément « tout à l'égout ») et localisé en zonage d'assainissement non collectif doit disposer d'un dispositif d'assainissement non collectif, appelé aussi assainissement individuel ou autonome.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle de conception et de bonne exécution des ouvrages (conception – implantation – réalisation) ;
- Vérification des permis de construire et des projets de réhabilitation et la faisabilité du dossier en fonction des contraintes de terrain ;
- En phase de réalisation, La Créole apporte des conseils techniques et réglementaires aux constructeurs ;
- Un procès-verbal de conformité est édité à la fin de la construction si la réalisation de l'ANC est conforme à la réglementation.

- Contrôle de bon fonctionnement ou diagnostic : tous les ouvrages doivent faire l'objet d'un contrôle de terrain tous les 8 ans. Un des critères est la fréquence régulière de vidange des fosses septiques pour maintenir la zone d'infiltration en bon état de fonctionnement.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 07/09/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président